



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 180.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2016.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du	Du	juin-16	juin-15(*)	déc.-15(*)
	01/04/2016 au 30/06/2016	01/04/2015 au 30/06/2015			
1 - Produits d'exploitation bancaire	96 687	92 289	178 502	170 458	345 213
Intérêts	62 583	59 628	123 761	120 074	248 404
Commissions en produits	13 016	11 713	24 872	21 843	45 284
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	21 088	20 948	29 869	28 541	51 525
2 - Charges d'exploitation bancaire	32 125	33 389	63 025	65 115	132 208
Intérêts encourus	32 068	33 124	62 808	64 537	131 082
Commissions encourues	56	265	216	578	1 126
3 - Produit Net Bancaire	64 562	58 900	115 477	105 343	213 005
4 - Autres produits d'exploitation	162	159	283	342	1 001
5 - Charges opératoires, dont :	16 406	15 032	35 066	32 357	65 687
Frais de personnel	12 203	11 474	26 956	25 059	50 353
Charges générales d'exploitation	4 203	3 558	8 110	7 298	15 334
6 - Structure du portefeuille au bilan			587 091	603 577	606 430
Portefeuille titres commercial			229 601	248 264	280 328
Portefeuille titres d'investissement			357 490	355 313	326 102
7 - Encours net des crédits			3 648 627	3 424 584	3 412 300
8 - Encours des dépôts, dont :			3 069 988	2 890 475	2 847 254
Dépôts à vue			1 022 811	1 027 371	963 083
Dépôts d'épargne			869 317	776 254	807 055
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			139 974	141 034	141 888
10 - Capitaux propres (hors résultat de la période)			628 274	582 953	582 953

(*) 2015, Chiffres définitifs selon états financiers publiés.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2016

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 180.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2016 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2016, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+6,5%**, passant de **3.424.584** mille dinars en juin 2015 à **3.648.627** mille dinars en juin 2016. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de **+6,2%** pour passer de **2.890.475** mille dinars en juin 2015 à **3.069.988** mille dinars en juin 2016. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépôts d'épargne de **+12,0%** et des dépôts à terme de **+4,6%**.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré un accroissement de **+4,7%** passant de **170.458** mille dinars en juin 2015 à **178.502** mille dinars en juin 2016. Cette progression concerne les intérêts (**+3,1%**), les commissions (**+13,9%**) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (**+4,7%**).
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont diminué de **-3,2%** passant de **65.115** mille dinars en juin 2015 à **63.025** mille dinars en juin 2016.
- **Le Produit Net Bancaire** enregistre une croissance de **+9,6%** pour passer de **105.343** mille dinars en juin 2015 à **115.477** mille dinars en juin 2016.
- **Les charges opératoires** sont en augmentation globale de **+8,7%**, passant de **32.357** mille dinars en juin 2015 à **35.056** mille dinars en juin 2016. Les frais généraux ont augmenté de **+11,6%**. La masse salariale est en hausse de **+7,6%** et ce tenant compte de l'augmentation des salaires décidée en 2015.
- A la fin du 1er semestre 2016, le réseau d'agences est composé de **118** points de vente et ce suite à l'**ouverture de 3 nouvelles agences**, à savoir : **Agence EZZAHRA**, **agence MOKNINE** et **agence BOUMHEL**.